Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260225-CM260108-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT-CINQ FEVRIER A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026

PRÉSENTS :	JAN Alain, BOUILLON Pascal, LUCAS Eliane, BERNARD Philippe, LANSIAUX-DESREAC Jessie, LE LABOURIER Yolande, ALLORY Rachel, JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, PORCHER Emeric, CHENU Moran, MERCIER Romain, BONENFANT Julien, LEZOUR Manuella.
ABSENTS EXCUSÉS :	ROUILLÉ Allain, GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric), BERTON Jean-Marc (pouvoir ALLORY Rachel), PELLERIN Fanny.
SECRÉTAIRES :	BRILLET Emilie, LEZOUR Manuella

En exercice : 19 **Présents : 15** **Votants : 17**

Voté à l'unanimité

Délibération n° CM/26-0108

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE M1045

Le Maire informe l'assemblée avoir été sollicité pour la vente d'une parcelle communale cadastrée section M parcelle 1045, d'une superficie de 117 m², sise lotissement de Gravel.

Il informe l'assemblée que le service des Domaines a été saisi le 24/12/2025.
L'évaluation de la valeur vénale a été fixée à 1 404 € HT arrondie à 1 400 € HT (la valeur moyenne arrondie de référence est arrêtée à 12€/m²) soit 1 680 € TTC.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 1 260 €. Il est également possible de vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- Emettre son avis sur la vente de ladite parcelle
- Fixer un prix de vente en fonction de l'évaluation domaniale précitée
- Dire que les frais de notaire et autres frais potentiels sont à la charge de l'acquéreur
- Autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dossier

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte la vente de la parcelle cadastrée M1045
- Au vu de l'évaluation domaniale, fixe le prix de vente à 1 540 € HT soit 1 850 € TTC (soit +10% au-dessus de l'évaluation domaniale)
- Dit que les frais de notaire et autres frais potentiels seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dossier

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260225-CM260108-DE

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Alain JAN,
Maire.

MAIRIE DE CORSEUL
22130 (Côtes-d'Armor)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.